



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 03/23 : APPROBATION D'UN BAIL DEROGATOIRE AU REGIME DES BAUX COMMERCIAUX DE COURTE DUREE A LA SOCIETE TOMDOG

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la demande de la Société TOMDOG,

APPROUVE le bail dérogatoire relatif à la location d'un local, établi entre la Commune et la Société TOMDOG, représentée par Madame RODRIGUEZ SERRANO Mariuska, exerçant l'activité de toilettage canin et félin, tel qu'il est annexé.

DIT que le local de 50m<sup>2</sup> est situé 1 rue Charles Péguy, Centre Commercial La Fenière,

DIT que le présent bail est consenti et accepté pour 1 an, du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, reconduit tacitement pour un maximum de deux fois,

Dit que le loyer mensuel est fixé à 375€HT, soit 450€TTC toute charge comprise, payable au Trésor Public, avec une révision automatique à la hausse ou à la baisse chaque année selon les variations de l'indice national des loyers commerciaux,

Dit qu'un dépôt de 375€ sera demandé à titre de garantie.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 16 JAN. 2023  
Et de la publication ou notification le 16 JAN. 2023